

LA MAURITANIE

La Mauritanie a signé la Convention sur l'Interdiction des Mines le 4 décembre 1997. La ratification est prévue pour bientôt, vu que le Sénat a déjà approuvé la convention. Actuellement, le processus attend simplement la signature du président du pays. 1 La Mauritanie a adopté la Déclaration de Bruxelles de juin 1997 en faveur de la convention et assisté aux négociations d'Oslo en qualité de participant à part entière. Elle a voté en faveur des Résolutions de l'Assemblée Générale des Nations Unies de 1997 et 1998. La Mauritanie a signé la Convention sur les Armes Conventionnelles de 1980 (CAC) mais n'a pas ratifié le Protocole II sur les mines terrestres (1996) tel qu'il a été amendé.

La Mauritanie n'a jamais produit ou exporté de mines antipersonnel. En revanche, elle a importé des mines d'Italie, de France, d'ex-république de Yougoslavie, de Grande-Bretagne, d'Argentine, de Grèce, de Singapour et d'Egypte.² La Mauritanie détient toujours un stock de mines terrestres dont le quantité est inconnue.

La Mauritanie compte quelques mines terrestres sur son territoire qui datent de la Seconde Guerre mondiale et de la guerre qu'elle a menée au Sahara Occidental. Le Département d'Etat américain a estimé à 10.000 le nombre de mines d'origine espagnole, française, soviétique et allemande tapies en Mauritanie.³ La région qui entoure le poste militaire avancé de Bir Mogrein est minée, tout comme la région entre la ville portuaire de Nouadhibou et Zouerate, et entre Zouerate et Bir Mogrein.⁴

L'armée mauritanienne a enlevé certaines mines, bien qu'il ne s'agisse là que d'efforts fortuits. Le Département d'Etat américain fait état de la destruction de 7.000 mines et 5.000 munitions non explosées.⁵ La Mauritanie n'a jamais mis en oeuvre de programme de sensibilisation aux mines. Aucune évaluation fiable quant au nombre de victimes attribuables aux mines terrestres en Mauritanie n'existe.⁶ Aucun programme médical adapté aux victimes des mines terrestres n'est disponible.

1. Interview du Croissant-Rouge mauritanien par l'Observatoire des Mines

2. Osservatorio sul commercio delle arme report, Italie, Toscane IRES.

3. Département d'Etat américain, "*Hidden Killers*", septembre 1998, p. A2 ; "*Hidden Killers*", décembre 1997, p. 16.

4. Nations Unies, *Rapport sur le pays : Mauritanie*, sur <http://www.un.org/Depts/Landmine/country/mauritan.htm>.

5. "*Hidden Killers*", 1998, p. 44.

6. Le Département d'Etat américain fait état de seulement 19 victimes. Ibid.